

avec la première réponse de son catéchisme ? Ils ne comprennent pas que des catholiques qui reconnaîtraient l'autorité spirituelle d'un roi ne seraient pas plus catholiques que le Grand Turc. Et il faut leur dire ces choses-là aussi explicitement que nous le faisons là pour leur faire voir qu'ils ont écrit une impiété, et ce qui est plus fort à leurs yeux, une sottise sterling. Vous qui prêchez par métier l'opposition incessante au pouvoir, qui vous targuez de votre libéralisme bâtard, n'avez-vous pas quelque honte d'applaudir à la servilité la plus déshonorante qui fut jamais ? d'insulter à la plus noble indépendance que puisse vous montrer l'histoire : indépendance courageuse, héroïque, qui préfère la misère, la spoliation, la mort, plutôt que de sacrifier un principe ; indépendance qui fait aujourd'hui l'étonnement et l'admiration du monde entier ; indépendance plus forte que la colossale puissance qui l'opprime ? Vous le savez bien, vous le voyez de vos yeux, c'est un fait que vous pouvez presque toucher, s'il nous est permis de parler ainsi. Et vous êtes catholiques, dites vous. Cela se peut : alors étudiez votre religion pour ne pas dire d'outrecuidantes sottises à son occasion : étudiez le catholicisme, et vous apprendrez ce que ses défenseurs vous disent tous les jours qu'il est le palladium de toutes les libertés, la sauve-garde de tous les intérêts véritables, le gardien des nationalités, le plus grand ennemi de toutes les tyrannies. Qui du catholicisme ou de l'hérésie s'est vendu au pouvoir dans tous les temps ? Qui de l'un ou de l'autre a eu besoin du bras séculier pour établir sa puissance ? Qui a pris pour chefs, en se rendant taillable à merci, les rois et les gouvernements politiques ? Lisez donc l'histoire et vous viendrez vous mettre à genoux devant le catholicisme auquel vous devez toutes vos libertés ; c'est à ce titre, c'est au nom de la liberté que nous vous demandons pour lui votre amour et vos respects. En voyant à notre foi d'aussi pitoyables ennemis, nous sommes plus fiers que jamais de nous dire catholiques ; car nous avons chez nous tout ce qui inspire les nobles sentimens ; au lieu que chez eux l'esprit de vertige qui les possède les empêche même de voir et de raisonner comme l'apprendrait le simple bon sens.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME.

—Le Saint-Père doit provoquer prochainement un consistoire pour annoncer avec solennité que les différends entre le saint-siège et la cour de Lisbonne sont applanis.

FRANCE.

—Il vient de se former à Paris une nouvelle société de musique chorale, dite société des concerts de musique vocale religieuse et classique, sous la direction de M. le prince de la Moskowa. Les patronesses sont Mesdames la maréchale duchesse d'Albuquerque, la duchesse de Coigny, la duchesse de Grammont, la duchesse de Massu, la maréchale princesse de la Moskowa, la duchesse de Poix, la duchesse de Talleyrand, la princesse Ch. de Beauveau, la princesse de Craon, la maréchale comtesse de Lobau, la comtesse Merlin, la vicomtesse de Noailles, la comtesse de Sandvich. Parmi les chanteuses, on remarque les comtesses Merlin, de Sparre, et la marquise de Gabriac.

Le prince de la Moskowa s'est procuré les *nuances* de la chapelle sextine pour toute la musique de Palestrina ; ces *nuances* toutes de tradition, produisent un effet merveilleux dans les chœurs. Au milieu de ces graves et simples mélodies, on entend doucement frémir par toute la salle des notes harmonieuses comme une brise légère qui passe sur les épis d'une abondante moisson. Sans prétendre entrer ici dans des considérations, qui seraient beaucoup trop étendues, sur l'indispensable nécessité d'introduire en France l'étude sérieuse et approfondie du chant en chœur à laquelle l'Allemagne, par exemple, s'est toujours et si religieusement attachée, nous disons que le type du chant *choral* manque complètement en France, et que si la fonction de ces concerts en avait démontré l'utilité, ce serait un pas immense, un de ces bienfaits incalculables dont on ne saurait trop remercier les intelligences élevées qui les premières auraient posé la pierre de ce beau et impérissable monument.

—Fils d'un rabbin de la synagogue de Carpentras, M. Isaac Cohen était considéré parmi ses co-religionnaires comme descendant de la tribu de Lévi et de la race sacerdotale. Initié aux saintes Ecritures par une profonde connaissance de la langue hébraïque, il était réputé docteur par les siens. Cependant, de sérieuses réflexions le disposaient depuis plus de trente ans à un changement de religion. Sa parfaite intelligence de la Bible, surtout des prophètes, qu'il interprétait dans le sens de l'Eglise catholique, et la lecture des Œuvres de Bossuet ont déterminé sa conversion. M. Cohen, âgé de 67 ans, a reçu le baptême, à Verquières, près Noves, le dimanche 14 mai, en présence d'une innombrable population, édifiée de sa joie et de sa piété. « Si les Israélites lisaient Bossuet, dit le nouveau chrétien, ils accourraient en foule au sein de l'Eglise. »

—M. le comte de la Renouillère et les actionnaires de la nouvelle compagnie de navigation ont voulu placer leur entreprise sous la protection de la Religion. Ils lui ont demandé de bénir le bateau la *Clémence-Isaure*. Un

immense concours de spectateurs assistait à cette cérémonie. Un autel avait été dressé sur le rivage, sous une tente ornée de draperies. Le clergé y a pris place, avec les actionnaires et le parrain et la marraine du Marie. M. Fournier et madame la comtesse de la Renouillère. Après le saint sacrifice, une barque, recouverte d'élégantes tentures et de feuillages, a conduit le clergé à bord de la *Clémence-Isaure*, qui se balançait, gracieuse et parée, dans les eaux de la Garonne, portant à son front la statue dorée de Marie. M. l'abbé Berger, vicaire-général, a béni, l'une après l'autre, les différentes parties du bateau. C'était un beau spectacle que de voir tout le clergé, à genoux autour d'un modeste autel dressé sur le tillac, invoquant l'étoile des mers, *stella maris*, et priant la Vierge sainte de jeter un regard propice sur cette barque fragile.

—Une grave question, dit le *Moniteur parisien*, vient d'être soumise à la cour de cassation, c'est celle de savoir jusqu'où s'étend le droit de surveillance conféré aux évêques sur les livres d'église publiés dans leurs diocèses. M. Dufaure, poursuivi devant le tribunal correctionnel de Versailles, pour avoir réimprimé et publié, sans l'autorisation épiscopale, un *Catéchisme*, un *Eucologe*, un *Petit Paroissien* et une *Sainte-Quarantaine*, a été condamné à 100 fr. d'amende et à la confiscation des livres non autorisés par l'évêque. La cour royale de Paris a confirmé ce jugement par un arrêt qui établit que le droit de censure conféré aux évêques par le décret du 7 germinal an 13 n'a pas été aboli par la Charte de 1830, et que ce droit absolu, qu'ils peuvent exercer sans déduire leurs motifs, implique le pouvoir de conférer exclusivement à un imprimeur le droit de publier des livres de prières à l'usage de leurs diocèses. M. Dufaure s'est pourvu en cassation. Son pourvoi a été rejeté.

Le *National*, cette feuille progressivement libératrice, qui, en dépit de ses antipathies politiques, s'est vouée corps et âme avec les *Débats* et le *Constitutionnel* à la défense du monopole universitaire, s'indigne aujourd'hui, en critiquant ce qu'il appelle le *monopole des évêques*, contre la décision de la cour suprême en leur faveur.

La solennelle consécration de cette jurisprudence, que le plus simple bon sens devait sanctionner à défaut d'une législation précise, paraît, au journal rétrograde, « tout à fait contraire à l'esprit général de nos lois. » Aussi ne sommes-nous point étonné de le voir terminer sa lamentable diatribe par cette touchante péroraison, en trois lignes, qui va droit au cœur et qui fait presque venir les larmes aux yeux : « Un déplorable esprit de réaction préside décidément aux décisions de cette cour, toutes les fois qu'il s'agit de la presse ! »

Esprits tracassiers que vous êtes, semez partout à votre guise vos libelles et vos pamphlets, en vous garant le mieux possible des agents de police ; mais, de grâce, laissez à nos évêques le droit, bien pacifique assurément, de contrôler les livres de liturgie ou de prières naturellement placés sous leur surveillance immédiate. C'est bien la moindre des tolérances que vous puissiez accorder à la Religion de la majorité des Français, vous si chauds partisans et si éloquents prôneurs de la liberté des cultes !

PRUSSE.

—On écrit de Berlin.

« Il vient de se former dans notre capitale, avec l'autorisation du gouvernement, et sous le patronage de Mme d'Eichorn, femme du ministre des cultes et de l'instruction publique, une association de dames, qui a pour objet d'envoyer à ses frais en Syrie et aux Indes-Orientales, de jeunes femmes chargées de seconder les missionnaires dans la propagation du christianisme parmi les femmes indigènes.

« Cette association, qui compte déjà parmi ses membres presque toutes les notabilités féminines de notre capitale, vient de publier ses statuts, et un appel aux jeunes filles et aux jeunes veuves qui se sentiraient de la vocation pour l'apostolat. Les personnes qui s'y voueraient doivent faire à Berlin un noviciat de deux années, pendant lequel elles seraient tenues de suivre un cours particulier de théologie, de se familiariser avec l'enseignement dans les écoles de jeunes filles, de remplir les fonctions de surveillantes dans les asiles de l'enfance, et celles de garde-malades dans les hôpitaux, d'étudier à fond les langues française et anglaise, etc. »

—La veuve du célèbre professeur Hegel s'est rendue de Berlin à Munich pour étudier le service et le traitement des malades dans le couvent des Sœurs-de-Charité. Il sera fondé à Berlin un établissement pareil dans lequel seront reçues les jeunes filles dont l'état exigera des soins tendres et assidus.

BAVIÈRE.

—La conversion de la comtesse de W... a fait récemment une grande sensation à Munich. Cette Anglaise, d'une haute naissance, et femme d'un noble Bavaiois qui possède une grande fortune, vient d'abjurer le protestantisme, pour entrer dans le sein de l'Eglise catholique.

DEUX-SICILES.

—La cause de la béatification du serviteur de Dieu Gérard Majella, frère coadjuteur de la congrégation du Très-Saint-Rédempteur, établie par saint Alphonse de Liguori, qui est mort en Fan 1755 en odeur de sainteté, se poursuit très-activement. L'avocat *Causarum sanctorum* parcourt en ce moment le royaume pour entendre les témoins et discuter sur les lieux les faits admirables du serviteur de Dieu. La vie édifiante qu'il a menée, les miracles qu'il a opérés pendant sa vie et après sa mort, tout fait présager que le temps n'est pas éloigné où l'Eglise lui décernera les honneurs rendus aux saints. Le P. Tannoija, qui lui-même confesse avoir été instantanément guéri d'une